

SPÉCIALE FÊTE DE LA MUSIQUE AU RESTAURANT LE BERLIN

Véritable régal avec la Sobébra ce 21 juin 2014

Trois chantres de la musique parmi lesquels un homme orchestre capable à lui seul de se substituer à un groupe de musique, une ravissante vedette aussi captivante par sa voix que par son physique et un prolifique togolais adulé ici et là, revisitent sur une même scène leurs répertoires divers et variés pour égayer les hôtes du Restaurant le Berlin reçus dans un décor de rêve pour une gastronomie digne de roi arrosée par les vins de la Famille Castel. Ainsi se célébrera ce samedi 21 juin 2014 la Fête de la musique sur la terrasse du Restaurant le Berlin avec l'appui de la Société béninoise de brasseries (Sobébra).

La semaine dernière, les organisateurs ont annoncé une soirée sans pareille avec beaucoup de surprises aux invités. Ils parlent de lots en nature et de goodies à l'effigie des sociétés partenaires de l'événement à l'instar de la Sobébra et Moov-Bénin. De même, la directrice du Restaurant le Berlin, Mme Roselyne HEESE, dévoile avoir d'ores et déjà pris toutes les dispositions pour une fête exceptionnelle sur tous les plans. " Nous allons célébrer ce 21 juin la musique et la gastronomie avec les vins de la Famille Castel. Nos hôtes sont tous des rois. Donc, tout le monde foulera le tapis

rouge. Le menu gastronomique est élaboré à partir des produits frais qui feront voyager les papilles ", a-t-elle soutenu comme pour attester que le meilleur ce 21 juin, est du côté du Restaurant le Berlin avec sa vue imprenable sur la lagune de Cotonou.

Les vins de la Famille Castel seront bel et bien au rendez-vous et pour cela, le directeur commercial et marketing de la Sobébra a signalé que les Castel sont le troisième producteur (3è) mondial du vin. M. Timité Abdramane fait allusion aux meilleurs vins du monde tout en invitant la population à massivement faire le déplacement

pour s'en convaincre.

Pour ce qui est des artistes, leur présence est confirmée. Le trio Sagbohan Danialou, Zeynab et King Mensah va se produire dans

les locaux du Restaurant le Berlin ce samedi 21 juin. Richimir Tota et Luc Aimé Dansou, représentants des intérêts desdits artistes ont rassuré de ce que les répertoires riches et variés de ces icônes de la musique seront revisités par eux-mêmes pour orchestrer le plus grand et magnifique événement dans le cadre de cette fête de la musique.

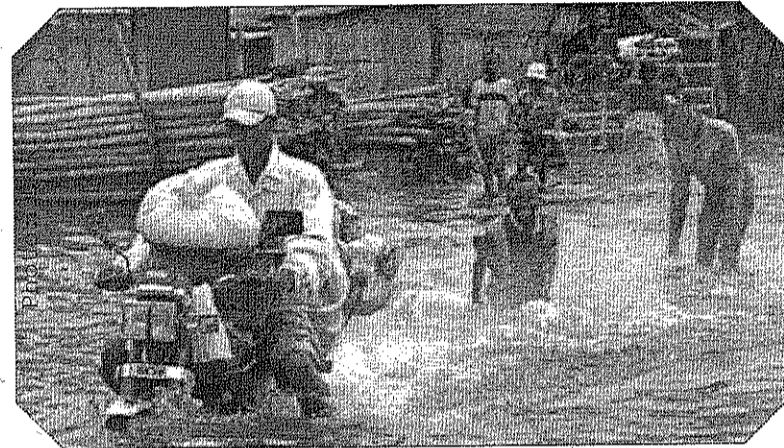
De la jonction des sonorités traditionnelles et modernes à une gastronomie royale aux meilleurs vins de la Famille Castel et des cadeaux aux hôtes, la fête promet être très belle aux Restaurant le Berlin. Et, c'est le meilleur choix à faire ce samedi 21 juin.

Judicaël-Rock
HOUNWANOU (Cool/Ext)

SAISON PLUVIEUSE À COTONOU

Des populations toujours sinistrées malgré l'opération 3Ci

Les populations de la ville de Cotonou, à l'instar d'autres villes du Bénin, vivent depuis quelques jours, les méfaits des inondations suite aux pluies diluviennes qui s'abattent depuis peu sur la ville. Espérant les effets positifs des 3Ci : Cotonou en campagne contre les inondations, édition 2014, des populations sont restées sur leur faim.



Pluie diluvienne : situation de certaines populations de la ville de Cotonou

Chaque saison de pluies est une période très difficile pour les populations de

Cotonou. Les usagers et habitants des quartiers de la ville économique du Bénin éprouvent d'énormes difficultés pour aller d'une rue à l'autre. Cette situation met à nu les insuffisances du noble projet de la mairie, les 3Ci. Car, la saison pluvieuse s'est installée dans la ville de Cotonou avec comme toutes les fois, son gros lot de désolation. Si certains citoyens portent encore dans la mémoire le souvenir de ce jour que le Chef de l'Etat, sans bottes, pataugeait sur les voies et dans les ruelles inondées de la ville de Cotonou et environs pour

constater lui-même l'immensité de la tâche à abattre pour soulager les populations, ces citoyens restent sans voix car n'ayant pas eu gain de cause. Il suffit de se référer à la forte pluie qui s'est abattue sur la ville de Cotonou et environs en début de la semaine dernière et même celle de la nuit du samedi au dimanche 15 juin 2014 pour constater que les "Cotonois" replongent dans leur cauchemar habituel, celui des inondations. Si les populations ont le droit de vivre dans des milieux sains, elles ont le droit de se

demander ce qu'attendent les autorités municipales de cette ville pour, non seulement rendre Cotonou propre et attrayante, mais aussi trouver des solutions durables au phénomène de l'inondation qui constitue un véritable cauchemar. Si la ville coûte environ 20 milliards de FCFA chaque année à l'Etat béninois, d'autres auront raison de s'indigner car, avec tant d'argent, ils continuent de se plier face à la loi de l'inondation.

Amadine TONON (Coll)

COUR D'ASSIES : ACCUSÉ DE COUPS MORTELS

Un homme écope de 10 ans d'emprisonnement ferme à Abomey

La cour d'assises d'Abomey, à son 22ème séance, s'est penchée sur une affaire de coups mortels qui implique le nommé Kouassi Paulin Vignon Guillaume, l'auteur du crime qui a reconnu les faits mis à sa charge.

Les faits

Dans la nuit du 11 août 2007, Assou Laurent a demandé, dans une buvette dénommée " Chic-chic " sise au quartier Tchicomey dans la commune de Lokossa, à Kouassi Paulin Vignon Guillaume de lui acheter à boire. Ce dernier s'y oppose. L'assistance Assou Laurent a créé entre eux une bagarre au cours de laquelle Kouassi Paulin Vignon Guillaume s'est emparé d'un tesson de bouteille pour blesser Assou Laurent au niveau du cou. Evacué au Centre hospitalier départemental de santé (CHD) Mono-Couffo à Lokossa, Assou Laurent a rendu l'âme le lendemain.

Le rapport d'examen du corps de la victime en date du 11 septembre 2007 a constaté entre autres une plaie profonde grave mettant à vue les vaisseaux et occasionnant ainsi, une hémorragie ayant entraîné la mort de Assou Laurent.

Interpellé tant à l'enquête préliminaire que devant le magistrat instructeur, Kouassi Paulin Vignon Guillaume a reconnu les faits mis à sa charge.

Il est constant qu'il ressort du dossier, que ces faits sont constitutifs du dossier du crime de coups mortels prévu et puni par l'article 309 alinéa 4 du code pénal.

Le bulletin n°1 du casier judiciaire de l'accusé ne porte mention d'aucune condamnation antérieure.

L'enquête de moralité faite dans son milieu social lui est favorable.

Le rapport d'expertise médico-psychiatrique ne révèle pas qu'il était en état de démence au moment des faits.

L'accusé

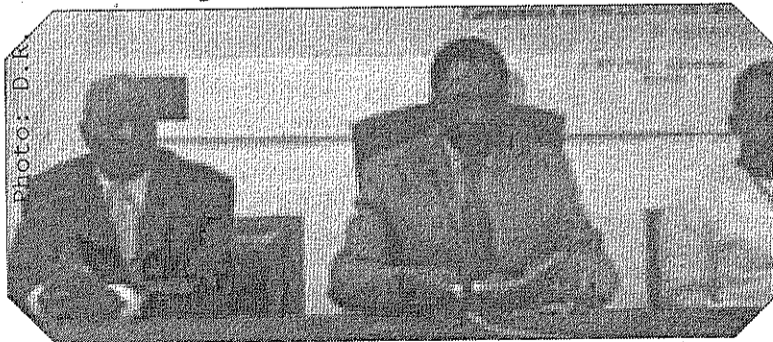
A la barre, le nommé Kouassi Paulin Vignon Guillaume a reconnu les faits, mais avec cette nuance qu'il a voulu se défendre, agressé par Assou Laurent, qu'il ne connaissait pas. Les coups et blessures sont intervenus sur l'agresseur et au niveau de son cou au moment où les deux bagarreurs se discutaient la bouteille de bière qui s'est ensuite cassée dans leurs mains, a-t-il évoqué.

A la délibération, la cour a condamné Kouassi Paulin Vignon Guillaume à dix (10) ans de travaux forcés.

ABP/IA

CONFÉRENCE SUR LES OBSTACLES TECHNIQUES DU COMMERCE

Pour redynamiser le commerce béninois



Le DG de l'ABMCQ (à g) et le DC du Micpme (à d)

Une conférence sur les obstacles techniques du commerce (OTC) s'est ouverte hier 16 juin 2014 à l'Institut de formation sociale économique et civique (INFOSEC) de Cotonou. Cette dernière fait suite au séminaire de formation organisé les 12 et 13 juin 2014 sur les infrastructures qualité. La conférence vise à informer les participants sur les principes de l'Organisation internationale du commerce sur le commerce international. Elle est financée par le programme de l'union européenne ACPIEUITBT programme.

L'accord OTC vise à faire en sorte que les règlements techniques, les normes et les procédures d'évaluation de la conformité ne constituent pas des obstacles non nécessaires au commerce international. Parce que, rien ne peut empêcher un pays de

prendre les mesures nécessaires pour assurer la qualité de ses exportations, la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou la préservation des végétaux, la protection de l'environnement, la prévention des pratiques de nature à induire en erreur etc. Ce séminaire permettra aux participants d'avoir des connaissances, des compétences et des outils nécessaires pour analyser les faits directs et indirects reliés aux

obstacles techniques du commerce. Il servira également à former les cadres à procurer aux investisseurs potentiels, les informations de haute qualité professionnelle qui peuvent influencer leurs décisions d'investissement et leurs négociations commerciales. Les séminaristes viennent de l'Agence Béninoise de Métrologie et de Contrôle de la Qualité (ABMCQ), des organismes privés comme la chambre de commerce et

d'industrie, qui œuvre pour la promotion des négociations commerciales avec l'étranger. Dans son message à l'ouverture de la conférence, le directeur général de l'ABMCQ, Osséni Loukoumanou a invité les participants à accorder une attention particulière aux notions qui seront données par les experts, afin de les mettre en pratique dans leurs structures. Le directeur de cabinet du ministère du commerce, Adam Ahanchédé dira que cette conférence vient à point nommé renforcer les capacités des participants. " Elle leur permettra d'avoir les compétences et les qualités de remplir leurs missions dans les échanges commerciaux ", a-t-il ajouté. La formation se déroule sous les yeux des experts Patrick Reposeur et Honoré Justin Mondomobé. Elle prend fin demain.

Louis TOSSAVI